

AMIS DU SOLDAT
voit,
l'aut
e sor
on ecc

Se Sanaag



EUTRAPELIA

Spectacles historiques

Les militaires...
ou de cellule...
un nombre de...
Celle disposi...
de leur classe...
Si le total de...
corps sera...
inférieure à trois...
ni supérieure à un an.

EXTRAIT DE CODE DE JUSTICE MILITAIRE.

ART. 231. — 1°...
1° Six jours après celui de l'absence constatée, tout sous-officier, caporal, brigadier ou soldat qui s'absente de son corps ou détachement sans autorisation. Néanmoins, si le soldat n'a pas trois mois de service, il ne peut être considéré comme déserteur qu'après un mois d'absence ;

2° Tout sous-officier, caporal, brigadier ou soldat voyageant isolément d'un corps à un autre et dont le congé ou la permission est expiré et qui, dans les quinze jours qui suivent celui qui a été fixé pour son retour, n'est pas parvenu à son corps d'affectation, est considéré comme déserteur.

VIE (DE) TRANCHÉE

Nomenclature des crimes militaires

CRIMES	ART. du Code.
Abandon du poste en rebelles armes. ...	213
Abandon sur un terrain assiégé.	"
Abandon dans tous les cas.	"
Abandon d'armes ou de munitions.	214
Abandon sur un terrain assiégé.	"
Abandon dans tous les cas.	"
Absence du poste en temps de guerre.	215
Absence d'un militaire appelé à siéger.	216
Achat ou récel d'effets militaires.	224
Achat ou récel de choses d'équipement ou de tout autre objet militaire.	224
Achat ou récel au profit de munitions, d'effets militaires, d'équipement et de petit équipement militaire.	227
Acte d'hostilité commis sur un territoire allié ou neutre, sans ordre ou provocation.	(*) D 226
Armes portées contre la France.	(*) D 204
Attaque sans ordre ou provocation contre les troupes d'une puissance alliée ou neutre.	(*) D 226
Capitulation avec l'ennemi.	209
Capitulation en campagne.	210
Destitution.	(*) D 226
Mort avec dégradation milit.	(*) D 204
Mort.	(*) D 226
Mort avec dégradation milit.	209
Mort avec dégradation milit.	210

Spectacle Grande Guerre

(*) Article applicable aux hommes dans leurs foyers. (Voir les dispositions pénales, page 51.)

par
F
ganc
arott
Pa
recou
Fon
appro
le tam
ce que
de déro
FRO

Persuadé que la guerre ne durera pas, comme tant d'autres français arrachés à leur quotidien, Alcide laisse sa femme Henriette et incorpore un régiment d'infanterie.



Après un bref casernement, il est envoyé au front où son enthousiasme se heurte rapidement aux réalités de la guerre : violence des combats, cruauté des armes nouvelles, incompétence de l'Etat-Major, brimades, épuisement, crasse, peur...

Face à l'absurdité de la guerre, il ne trouve de réconfort que dans les lettres de son épouse auxquelles il répond sans décrire les vérités macabres consignées dans son journal.

Sentant son mari perdre pied et soucieuse de comprendre sa guerre au delà de la propagande colportée par les journaux ou les chansonniers, Henriette s'engage comme infirmière, se confrontant à son tour à l'atrocité de la guerre...



Ce spectacle, écrit à partir de témoignages d'acteurs de la Première Guerre Mondiale (soldats, épouses, médecins, infirmières), est suivi par la présentation de l'équipement d'un «poilu» de 1917

Retrouvez tous nos spectacles sur

www.eutrapelia.fr